Rapport ORDI 2018

CCGA
Canadian Common Ground Alliance

Octobre 2019

Table des matières

Mot du président 3

Introduction 4

Année et lieu des bris 7

Intervenants procédant au signalement 8

Infrastructures souterraines endommagées 9

Informations concernant l'excavateur 11

- Type d'excavateur 11
- Type d'équipement d'excavation 12

Informations concernant les travaux 13

Causes principales 15

Information additionnelle par province 17

Coûts socio-économiques 18

Conclusion 19

Profils régionaux 20

- Colombie-Britannique 21
- Alberta 22
- Saskatchewan 23
- Manitoba 24
- Ontario 25
- Québec 26
- Provinces de l'Atlantique 27

Mot du président

Au nom du conseil d'administration du CCGA, je suis fier de vous présenter le 2e rapport ORDI annuel du CCGA. Après la parution de la première édition du rapport ORDI, le conseil d'administration du CCGA poursuit sa mission de publier les données ORDI actuellement recueillies au Canada de manière claire et dans un format pratique. Les données ORDI recueillies à ce jour offrent un point de référence pour les professionnels en prévention des dommages afin qu'ils puissent mesurer leurs progrès.

En examinant le rapport ORDI 2018, je ne peux que me rappeler la complexité de la tâche que doit accomplir le CCGA. L'efficacité de la protection offerte à toutes les infrastructures souterraines est primordiale à la sécurité du public, de nos communautés et de nos travailleurs. Elle protège également l'environnement et assure une stabilité économique. L'échec n'est donc pas envisageable. Malgré toutes les difficultés, le CCGA a réuni avec succès les intervenants qui représentent l'industrie, les organismes de réglementation et les groupes de citoyens d'un océan à l'autre. Nous pouvons tous être fiers de ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant, y compris la mise sur pied des systèmes de notification des demandes de localisation pour tous les Canadiens, la création du manuel national des pratiques d'excellence, l'adoption des marques « Creusez sans danger » et « Cliquez avant de creuser » à l'échelle nationale et, évidemment, l'amélioration de la collecte de données d'un océan à l'autre.

Bien que le rapport ORDI 2018 du CCGA fournisse des informations utiles en matière de prévention des dommages au Canada, il est important de se rappeler que la transmission des données dans ORDI est faite sur une base volontaire. Les tendances extrapolées de ces données nous permettent d'établir des comparaisons fiables dans le temps. Sachant que le nombre absolu de dommages est grandement sous-estimé, ces tendances représentent assurément un appel à l'action pour nos membres. Je suis convaincu que l'amélioration de l'exactitude des données et la cohérence de ces dernières sont essentielles pour l'avenir du CCGA, et seront notre force motrice pour nos initiatives futures.

Je vous prie d'agréer, chers membres,
mes salutations distinguées.

Todd Scott
Président du conseil d'administration du CCGA

Introduction

Sous terre se trouve un vaste réseau caché de conduits et de câbles acheminant des produits et des services essentiels à la société : câbles de télécommunications, câbles électriques, conduites de gaz, égouts, canalisations d'eau, canaux d'évacuation des eaux pluviales, oléoducs, transport, etc.

L'enfouissement peu profond de plusieurs de ces types de réseaux souterrains amène, lors de travaux d'excavation et de réhabilitation, un grand risque d'accident. Et malgré toutes les démarches de sensibilisation sur l'importance de la vigilance durant les périodes de travaux, des bris surviennent encore trop fréquemment. Ils ont des impacts sur l'environnement, le maintien des services publics et, pires encore, des risques pour la sécurité des travailleurs et des citoyens.

L'Outil de rapport sur les dommages aux infrastructures (ORDI) a été développé par le Common Ground Alliance (CGA). Il a été conçu afin d'enregistrer les données provenant des rapports de bris des infrastructures souterraines lors de travaux d'excavation. Ce rapport présente un sommaire et une analyse des bris signalés au Canada en 2018.

Avis important concernant les données ORDI

- L'Outil de Rapport sur les Dommages aux Infrastructures souterraines (ORDI) est une base de données confidentielle dans laquelle les différents intervenants peuvent entrer de l'information sur un incident lié à une infrastructure souterraine.
- La participation à ORDI se fait sur une base volontaire. Ce rapport ne comprend donc pas tous les bris survenus au Canada et aucune obligation légale n'exige la déclaration de ces bris.
- Des changements majeurs ont été apportés au formulaire d'enregistrement des bris en 2018. Cela a eu pour effet d'augmenter l'exactitude des informations inscrites et ainsi, rendre la comparaison année après année moins appropriée.
- Les données recueillies sont une source importante d'informations sur l'industrie de l'excavation portant sur les bris causés aux infrastructures souterraines lors de travaux d'excavation. Malgré cela, certaines incertitudes nous empêchent de tirer des conclusions définitives en matière de tendances, au fil du temps et d'une région à l'autre. D'abord, puisque les signalements de bris sont fournis sur une base volontaire dans ORDI, ils ne représentent pas le nombre total de bris au cours d'une année. Par exemple, l'augmentation des bris d'une année à une autre peut être le reflet des bris réels ou l'augmentation du nombre de bris signalés. De plus, l'adoption de la base de données n'est pas uniforme dans toutes les régions. Par conséquent, certaines régions possèdent plus de données que d'autres. Les résultats peuvent aussi varier d'une année à un autre puisque des données peuvent être inscrites rétroactivement dans le logiciel rendant ainsi la comparaison entre les rapports annuels impossibles.
- Un bris se définit comme suit : tout impact, quasi-dommage ou exposition d'une infrastructure souterraine nécessitant une réparation afin de corriger une fragilisation ou une destruction partielle ou complète de celle-ci, y compris, mais sans s'y limiter, le revêtement de protection, le soutien latéral, la protection cathodique ou le caisson de protection d'une ligne, d'un dispositif ou d'une infrastructure.

Faits saillants 2018

- Plus de **47** bris par jour de travail.
- Nombre total de bris signalés au Canada : **11 693**. Soit **2,6 % de plus** qu'en 2017.
- Les infrastructures gazières et celles des télécommunications ont connu le plus de bris (**82 %**), soient respectivement **42 %** et **40 %**.
- Les excavatrices/trancheuses représentent le type d'équipement le plus souvent utilisé lors de bris (**68 %**). Cependant, il est à noter que dans près du tiers des bris signalés (**29 %**) le type d'équipement utilisé a été omis.
- Les travaux d'égouts et d'aqueducs représentent **31 %** des bris.
- La cause principale de bris la plus courante est les pratiques d'excavation déficientes (**38 %**).
- **RAPPEL** : Les signalements de bris sont faits sur une base volontaire dans ORDI et, de ce fait, ne représentent pas le nombre total de bris survenus annuellement dans une des provinces canadiennes.

Introduction

En 2018, sept régions canadiennes ont enregistré des bris dans le système ORDI.
Les régions et les données de leur population respective sont illustrées à la figure 1.

Figure 1 - Transmission de données pour les régions selon la population

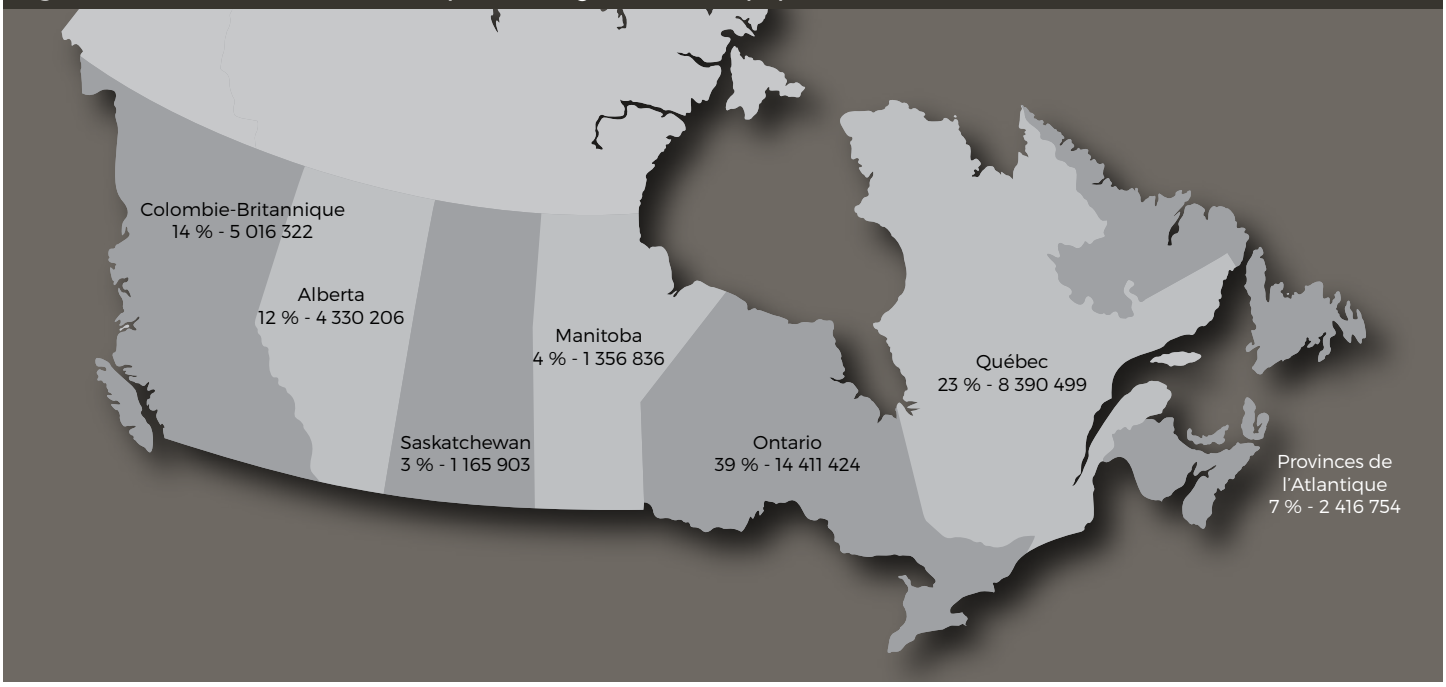

En 2018, le nombre total de bris signalés au Canada dans l'outil ORDI est de 11 693, soit 2,6 % de plus qu'en 2017.
Le tableau 1 présente le sommaire des indicateurs de rendement principaux liés aux bris par province/région.
Au Canada, il y a eu en moyenne 47 bris signalés par jour de travail (en supposant 254 jours de travail par année).

Tableau 1 - Bris, demandes de localisation, notifications par province/région, 2018

Province/région	Bris	Bris par jour de travail	Ratio de bris par 1 000 demandes de localisation*	Ratio de bris par 1 000 notifications*
Colombie-Britannique	1 414	6	9	2
Alberta	3 194	13	7	2
Saskatchewan	478	2	4	1
Manitoba	222	1	5	1
Ontario	5 077	20	5	2
Québec	1 262	5	3	1
Provinces de l'Atlantique	46	0.3	1	1
Canada	**11,693**	**47**	**5**	**1**

* Une demande de localisation se définit comme suit : une communication entre un employé d'un centre de notification et une personne prévoyant de faire une perturbation de sol et pour laquelle une demande de localisation des infrastructures souterraines a été traitée.

** Les notifications ont lieu lorsqu'un centre de notification transmet les demandes de localisation aux membres exploitant une infrastructure. Chaque avis reçu comportant des travaux d'excavation nécessitera une notification à tous les propriétaires d'infrastructure concernée (électrique, gazière, d'aqueduc, d'égouts, de télédistribution, de télécommunications, etc.).

Année et lieu des bris

Le tableau 2 illustre le nombre total de bris signalés annuellement (2016-2018) par province/région et le pourcentage de bris par province/région.

Tableau 2 - Bris signalés annuellement par province/région, 2016-2018

Province/région	2016	2017	2018	2016	2017	2018
	Nombre de bris			Pourcentage de bris		
Colombie-Britannique	1 269	1 477	1 414	10%	13%	12%
Alberta	4 356	2 764*	3 194	36%	24%	27%
Saskatchewan	634	483	478	5%	4%	4%
Manitoba	-	177	222	-	2%	2%
Ontario	4 806	5 365	5 077	40%	46%	43%
Québec	1 118	1 232	1 262	9%	11%	11%
Provinces de l'Atlantique	17	66	46	0.1%	0.6%	0.4%
Canada	**12 200**	**11 564**	**11 693**	**100%**	**100%**	**100%**

* Veuillez noter que les dommages faits à un pipeline appartenant à un intervenant important ne sont pas inclus dans les données 2017 de l'Alberta.

En 2018, le pourcentage de bris signalés était de 43 % en Ontario, 27 % en Alberta, 12 % en Colombie-Britannique, 11 % au Québec, 4 % en Saskatchewan, 2 % au Manitoba et 0,4 % dans les provinces de l'Atlantique.
Le Manitoba a seulement commencé à recueillir les données en 2017.

Dans le tableau 3 ci-dessous, nous avons présenté les quasi-dommages qui sont inclus dans le nombre total de dommages. Un quasi-dommage, au sens du glossaire des Best Practices 3.0 du CCGA, est un événement où aucun dommage n'est survenu, mais qu'un potentiel clair de dommage a été identifié. Ces chiffres font traditionnellement partie des données et les quasi-dommages doivent également être déclarées conformément aux Lignes directrices en matière de rapport des événements de la Régie de l'énergie du Canada.

Tableau 3 - Quasi-dommages signalés annuellement par province/région, 2016-2018

Type d'infrastructures	2016	2017	2018	2016	2017	2018
	Nombre de quasi-dommage			Pourcentage de quasi-dommage par type d'infrastructure		
Électricité	36	16	60	4 %	2 %	6 %
Gaz naturel	130	107	78	3 %	2 %	2 %
Pipelines liquides	66	78	43	8 %	82 %	10 %
Télécommunications	153	96	82	3 %	2 %	2 %
Inconnu/autre	186	77	108	30 %	14 %	17 %
Canada	**571**	**374**	**371**			

Intervenants procédant au signalement

Les intervenants liés aux télécommunications et aux infrastructures gazières signalent le plus souvent les bris. La figure 2 illustre le nombre total de bris selon les sept groupes d'intervenants les plus courants (2016-2018).

Figure 2 - Bris par groupe d'intervenants, 2016-2018

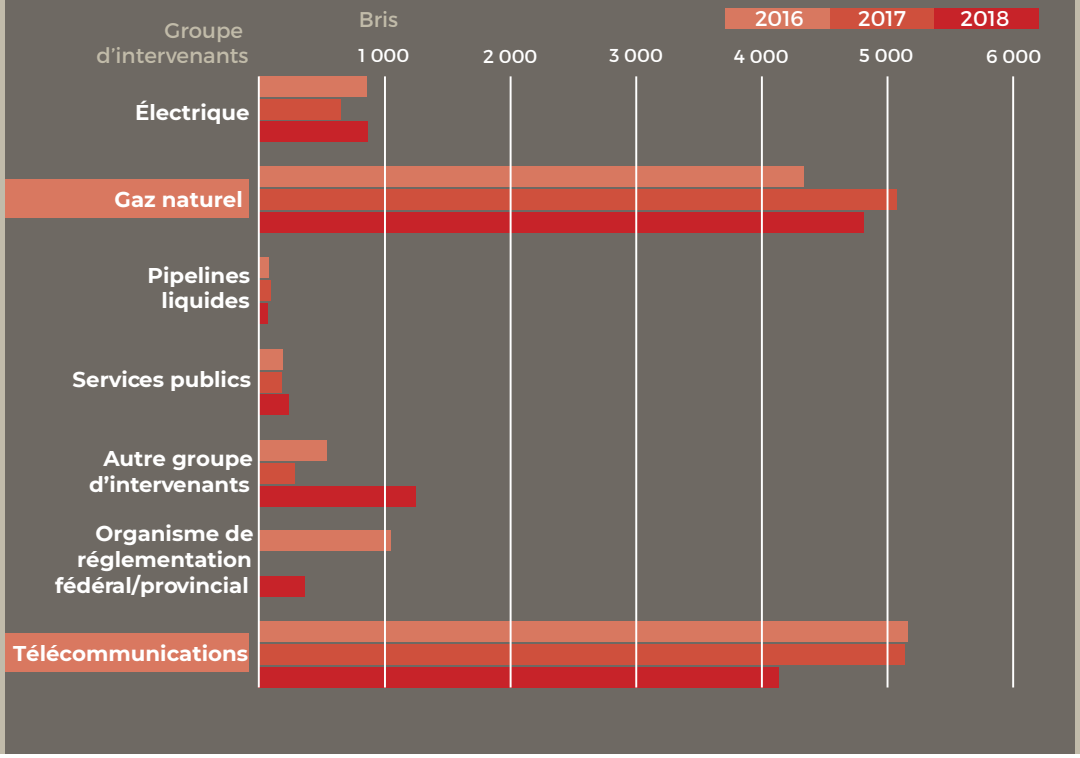

À la figure 3, on constate que les intervenants liés aux infrastructures gazières et celles des télécommunications ont signalé 76 % des bris, alors que dans 15 % des cas le groupe d'intervenants demeure inconnu.

Figure 3 - Pourcentage de bris par groupe d'intervenants, 2018

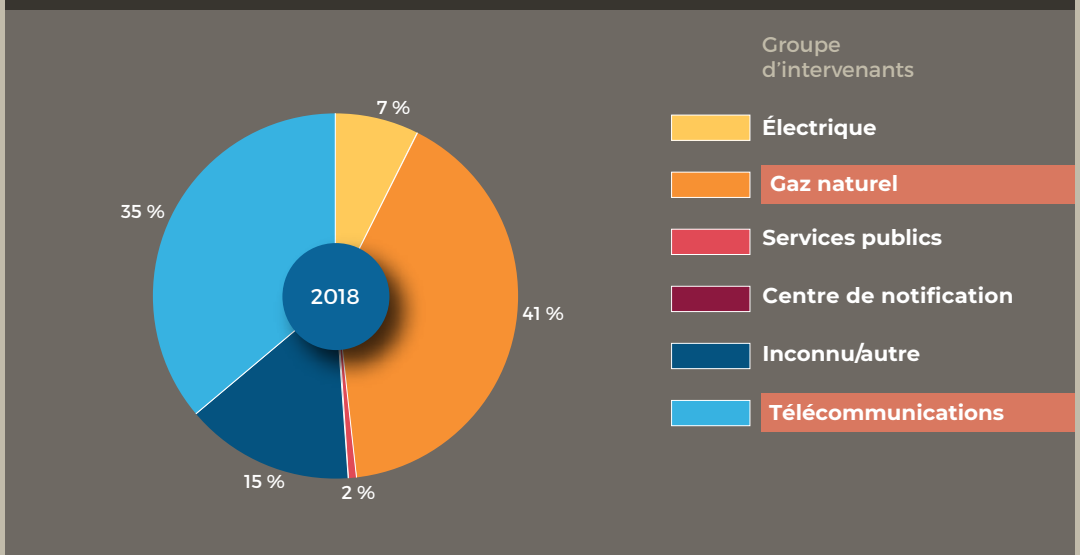

Infrastructures souterraines endommagées

Cette section décrit les infrastructures où l'exploitation a été perturbée par des bris. Entre 2016 et 2018, les infrastructures électriques ont subi une hausse de 58 % du nombre de bris et ceux liés aux infrastructures de pipelines ont augmenté de 359 %. Les infrastructures de télécommunications ont connu une baisse du nombre de bris de 6 %, tandis que les infrastructures gazières ont connu une baisse de 5 % (fig. 4).

Figure 4- Nombre de bris par type d'infrastructures, 2016-2018

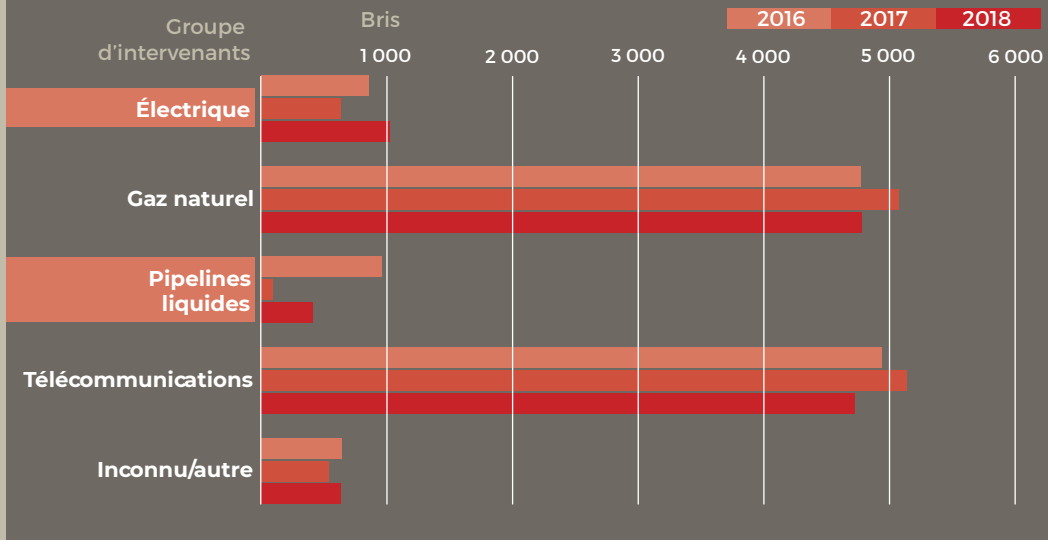

Des 11 693 bris compilés en 2018, 82 % d'entre eux provenaient de bris causés aux infrastructures gazières et aux infrastructures de télécommunications (fig. 5).

Figure 5- Bris par type d'infrastructures endommagées, 2018

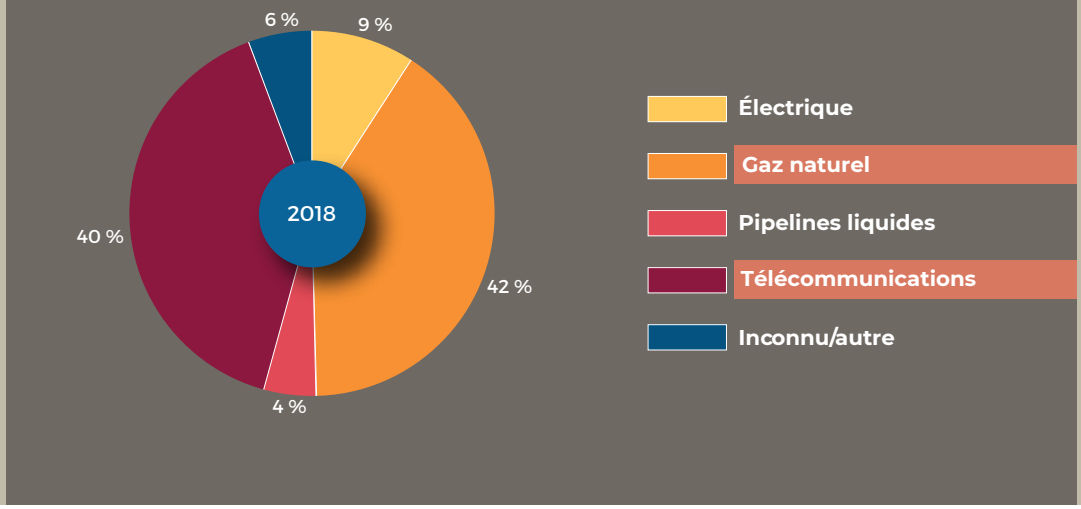

Infrastructures souterraines endommagées

Le tableau 3 illustre le pourcentage de bris par type d'infrastructures par province.

- En Colombie-Britannique, 90 % des bris compilés ont touché les infrastructures gazières.
- Dans les provinces de l'Atlantique, 63 % des bris ont touché les infrastructures de télécommunications.
- Au Manitoba, les bris ont davantage touché les infrastructures électriques dans l'ordre de 61%.

Tableau 4- Pourcentage de bris par type d'infrastructures selon la province/région, 2018

Province/région	Électriques	Gazières	Pipelines liquides	Télécommunications
Alberta	7 %	25 %	14 %	54 %
Colombie-Britannique	0 %	90 %	3 %	8 %
Manitoba	61 %	39 %	0 %	0 %
Ontario	8 %	47 %	0 %	44 %
Quebec	3 %	39 %	0 %	58 %
Saskatchewan	57 %	1 %	1 %	42 %
Provinces de l'Atlantique	0 %	37 %	0 %	63 %
Canada	**9 %**	**44 %**	**4 %**	**43 %**

Note: le tableau ne comprend pas les données inconnues.

Informations concernant l'excavateur

Cette section porte sur le type d'excavateur et l'équipement d'excavation impliqués lors de bris.

Type d'excavateur

Les figures 6 et 7 illustrent respectivement le nombre et le pourcentage de bris par type d'excavateur.
Les bris causés par les entrepreneurs n'ont cessé d'augmenter de 2016 à 2018 alors que les municipalités ont enregistré une hausse du nombre de bris de 2016 à 2017, puis une légère baisse en 2018. Résident, propriétaire d'infrastructures et autre/inconnu ont connu une baisse des bris en 2018 comparativement aux résultats de 2017.

Figure 6- . Pourcentage de bris signalés par type d'excavateur, 2018

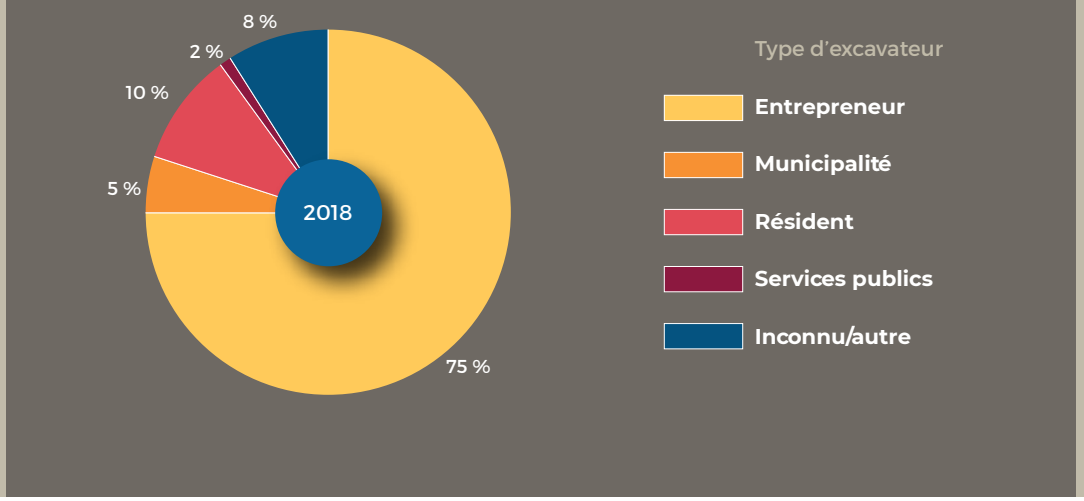

Figure 7- Bris par type d'excavateur, 2016-2018

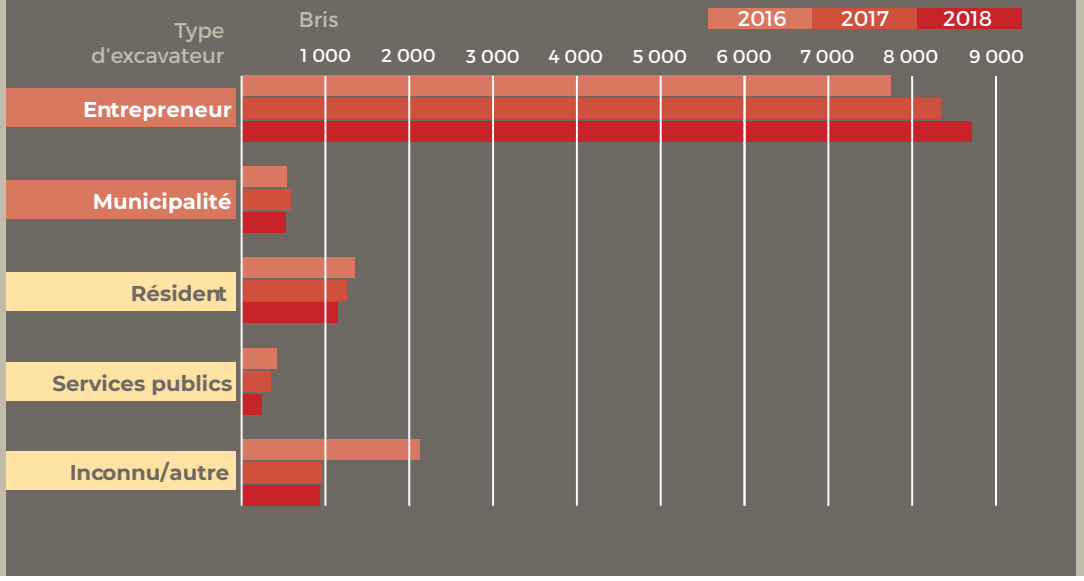

Type d'équipemert d'excavation

Le graphique plus bas illustre le pourcentage de bris signalés par type d'équipement d'excavation utilisé. L'excavatrice/trancheuse demeure le type d'équipement le plus souvent nommé dans les bris signalés (48 %) en 2018.

Figure 8- . Pourcentage de bris signalés par type d'équipement d'excavation, 2018

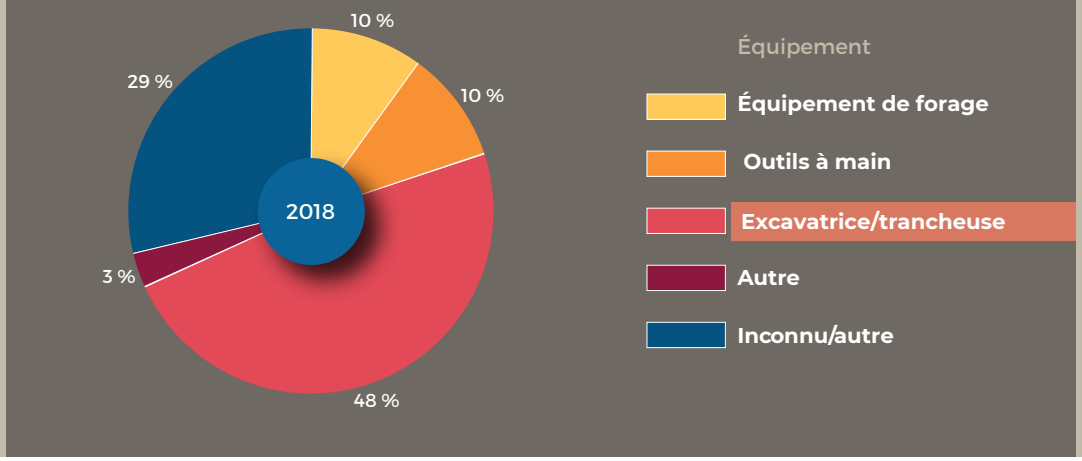

Il y a eu une augmentation des bris en 2018 pour tous les types d'équipement connus comparativement à 2017. L'équipement de forage a connu la plus forte augmentation en termes de pourcentage (17 %) (fig. 9).

Figure 9- Bris par type d'équipement d'excavation, 2016-2018

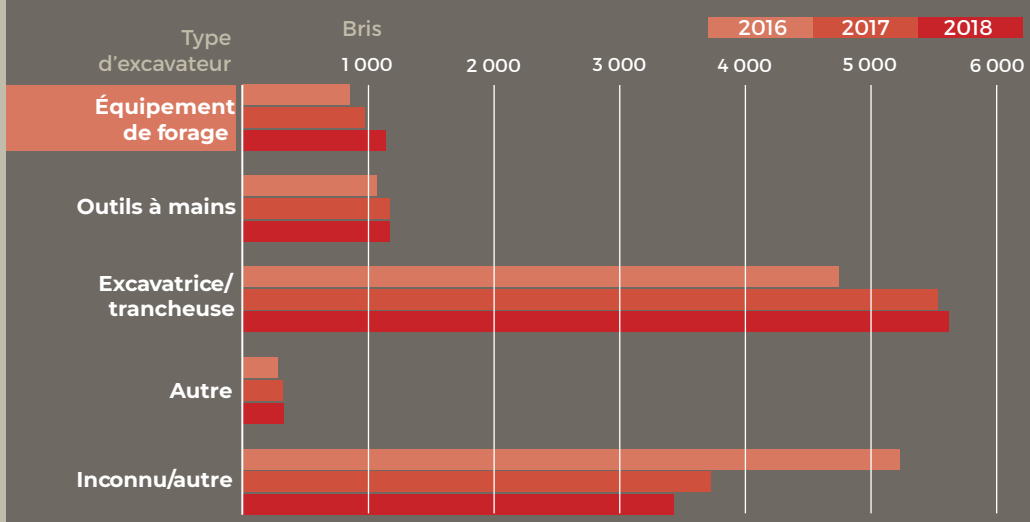

Informations concernant les travaux

La figure 10 illustre le nombre de bris par type de travaux entre 2016 et 2018.

Figure 10 - Bris par type de travaux effectués, 2016-2018

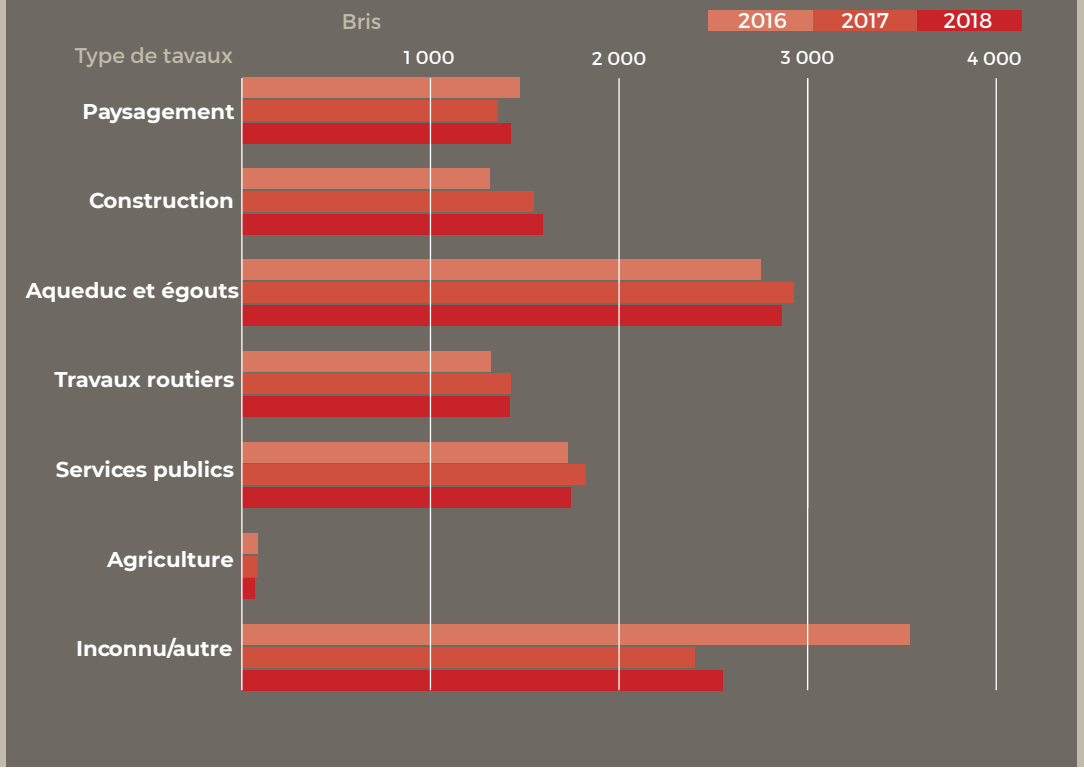

La figure 11 illustre le fait que les travaux d'égouts et d'aqueducs représentent 25 % des bris en 2018. Les travaux d'aménagement paysager et de construction ont subi une hausse de 2017 à 2018.

Figure 11 - Pourcentage de bris par type de travaux d'excavation effectués, 2018

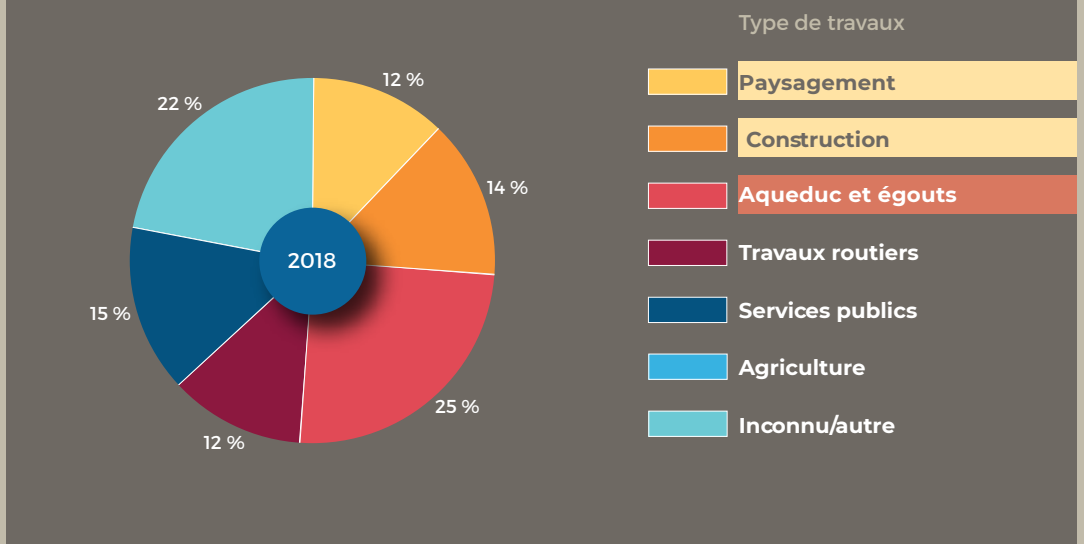

Informations concernant les travaux

Le tableau 4 représente les bris par type de travaux effectués et le type d'excavateur qui a effectué le bris en 2018.

- Les principales causes de bris sont les travaux effectués par les entrepreneurs (74 % du nombre total de bris).
- Les travaux effectués par les résidents représentent le deuxième taux le plus élevé (10 % des bris). Le type de travaux le plus probable de causer des bris par les résidents est l'aménagement paysager.

Tableau 5 - Bris par type de travaux effectués et par type d'excavateur, 2018

Type de travaux	Entrepreneur	Municipalité	Résident	Services publics	Gouv. féd./ prov.	Inconnu/ Autre	Total
Agriculture	27	0	30	0	0	2	**59**
Construction	1 341	11	175	5	0	71	**1 603**
Paysagement	854	31	453	5	0	79	**1 422**
Travaux routiers	1 168	117	27	16	0	89	**1 417**
Services publics	1 394	25	90	125	2	112	**1 748**
Égouts et aqueduc	2 141	330	180	54	1	163	**2 869**
Inconnu/autre	1 784	69	224	32	0	462	**2 575**
Total	**8 709**	**583**	**1 179**	**237**	**3**	**978**	**11 693**

Le tableau 5 illustre les bris par type de travaux effectués par province.
La cause principale de bris par type de travaux varie d'une province à l'autre.
La cause principale des bris en Saskatchewan (SK) est inconnue/autre (n=128).
Les travaux d'égouts et d'aqueduc ont causé le plus de bris en Ontario (ON) (n=1 267), en Alberta (AB) (n=579), au Québec (QC) (n=446), en Colombie-Britannique (CB) (n=400), au Manitoba (MB) (n=86) et dans les provinces de l'Atlantique (n=17).

Tableau 6 - Bris par type de travaux effectués par province, 2018

Type de travaux	CB	AB	SK	MB	ON	QC	Provinces de l'Atlantique	Total
Agriculture	28	3	21	0	1	6	0	**59**
Construction	189	317	32	17	896	153	5	**1 609**
Paysagement	112	299	46	31	818	115	4	**1 425**
Travaux routiers	131	426	59	48	490	259	9	**1 422**
Services publics	167	408	113	38	935	83	4	**1 748**
Égouts et aqueduc	400	579	79	86	1 267	446	17	**2 874**
Inconnu/autre	387	1 162	128	2	666	200	7	**2 552**
Total	**1 414**	**3 194**	**478**	**222**	**5 073**	**1 262**	**46**	**11 693**

Causes principales

La section Causes principales décrit les raisons du signalement de bris.
La figure 12 représente la répartition des causes principales connues pour l'année 2018.

Figure 12 - Causes principales connues

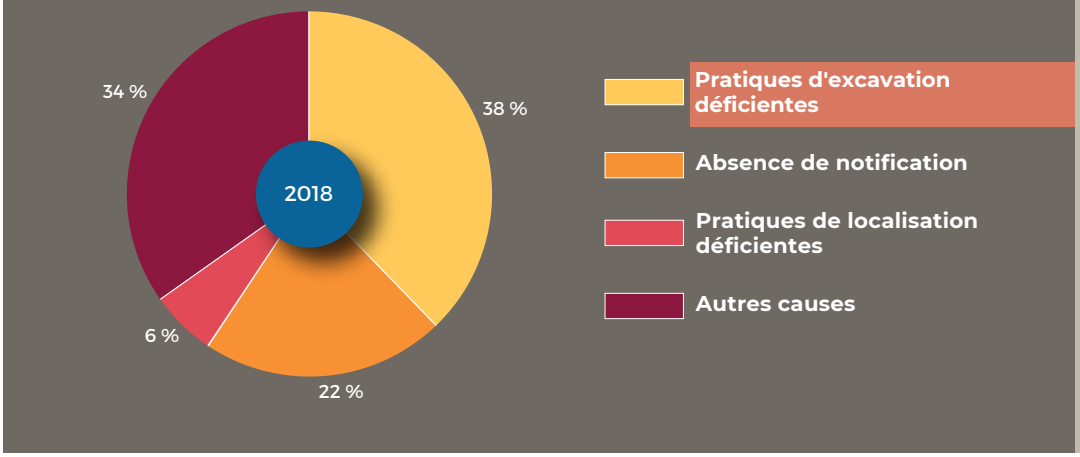

La cause principale la plus courante est imputée aux techniques d'excavation déficientes

Dû aux changements apportés au formulaire d'enregistrement des bris en 2018, la comparaison année après année est moins appropriée.

Des 22 % des bris imputés à l'absence de demandes de localisation à un centre de notification, 73 % des bris ont été faits sur des infrastructures gazières ou électriques, représentant un énorme danger pour la sécurité du public, des travailleurs et de la communauté (Tableau 6). Cela démontre que de faire une demande de localisation auprès d'un centre de notification est une mesure primordiale pour prévenir les accidents de travail.

La sécurité des travailleurs et du public serait mieux assurée en rendant obligatoire la demande de localisation des infrastructures souterraines

Tableau 6 - Répartition de l'absence de demandes de localisation à un centre de notification

Province/région	Absence de demandes de localisation à un centre de notification	Absence de demandes de localisation, infrastructures électriques	Absence de demandes de localisation, infrastructures gazières	Pourcentage du nombre total- Absence de demandes incluant des infrastructures électriques et gazières
Alberta	241	17	167	76 %
Colombie-Britannique	618	0	586	95 %
Manitoba	41	18	23	100 %
Ontario	1282	16	859	68 %
Québec	267	3	104	40 %
Saskatchewan	71	68	1	97 %
Provinces de l'Atlantique	29	0	0	0 %
Canada	**2 549**	**122**	**1 740**	**73 %**

Causes principales

Parmi les 4 401 causes fondamentales connues attribuées à des techniques d'excavation déficientes, davantage d'informations seraient nécessaires pour comprendre les 72% qui ont été indiqués comme étant d'autres techniques d'excavation déficientes.
La figure 13 illustre les causes principales connues imputées aux pratiques d'excavation déficientes.

Figure 13- Causes principales connues imputées aux pratiques d'excavation déficientes

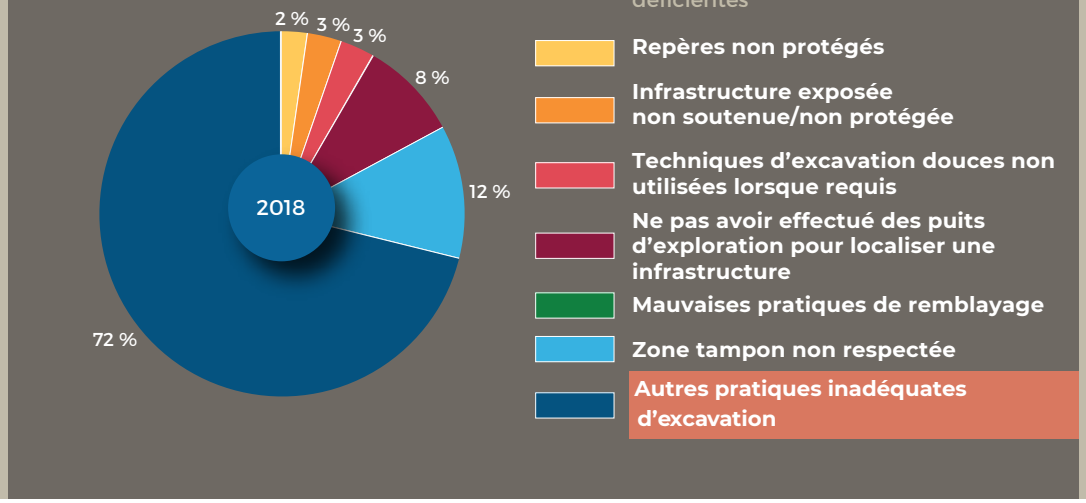

Des 687 causes principales connues imputées à des pratiques de localisation déficitaires, 43 % sont liées à des infrastructures souterraines non localisées ou non marquées, 31 % à un marquage inexact et 9 % aux cartes/registres inexacts.
La figure 14 illustre les causes principales connues imputées aux pratiques de localisation déficitaires.

Figure 14- Causes principales connues imputées aux pratiques de localisation déficitaires

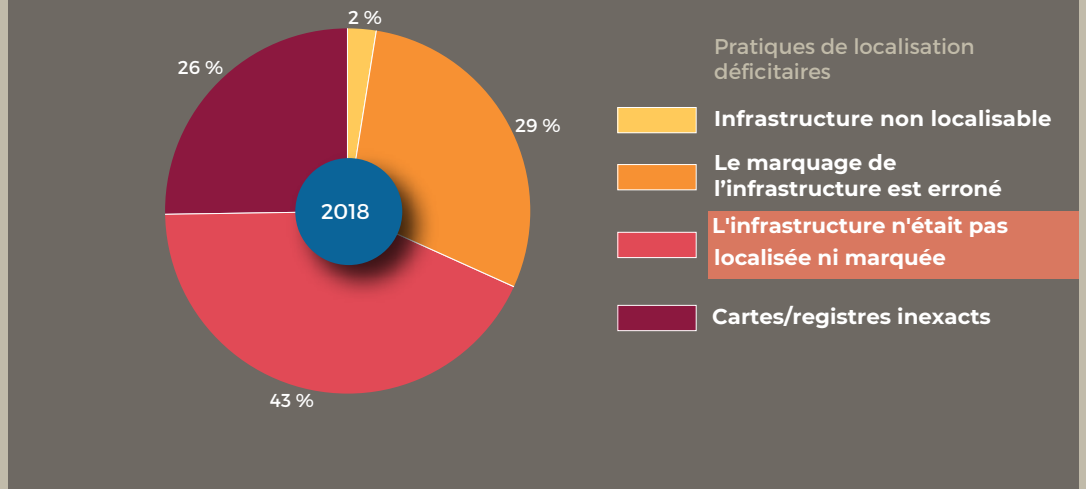

Information additionnelle par province

En plus de cumuler des données dans ORDI, les centres de notification sont une source d'informations importantes de données reliées aux demandes de localisation de chaque province. Des propriétaires d'infrastructures, dont les utilités publiques et les municipalités, fournissent leur cartographie d'infrastructures souterraines aux centres de notification. Des mises à jour régulières de chacune des cartographies sont essentielles afin que les centres de notification puissent transmettre l'information valide à chaque demande de localisation.

Cependant, à l'exception de l'Ontario qui dispose d'une législation, il n'existe aucune obligation qui exige que les propriétaires d'infrastructures aient une cartographie à jour et la dépose auprès du centre de notification de leur province.

Le tableau 8 illustre la répartition des demandes de localisation faites par téléphone par rapport à celles faites en ligne ainsi que le nombre de membres enregistrés auprès du centre de notification par province/région.

Tableau 8 - Membres enregistrés auprès d'un centre de notification et le pourcentage de demandes de localisation faites par téléphone par rapport aux demandes faites en ligne

Province/région	Membres enregistrés	Demandes de localisation par téléphone (%)	Demandes de localisation en ligne (%)
Alberta	869	22	77
Colombie-Britannique	347	29	71
Manitoba	39	28	72
Ontario	831	21	79
Québec	253	9	91
Saskatchewan	90	49	51
Provinces de l'Atlantique	30	14	86
Canada	**2 459**	**25**	**75**

Tableau 9 - Sommaire 2018 par région

Province/région	% of Population*	Dommages		Nombre de demandes de localisation	Dommages par 1 000 demandes	Nombre de notifications	Nombre de dommages par 1 000 notifications envoyées aux entreprises membres (propriétaires d'infrastructures)
		Nombre	%				
Alberta	12 %	3 194	27 %	351 934	9	1 477 711	2
Colombie-Britannique	13 %	1 414	12 %	203 758	7	821 445	2
Manitoba	4 %	222	2 %	64 090	3	173 292	1
Ontario	39 %	5 077	43 %	1 077 815	4	6 698 205	1
Québec	23 %	1 262	11 %	275 000	5	595 000	2
Saskatchewan	3 %	478	4 %	148 166	5	466 764	1
Provinces de l'Atlantique	7 %	46	0,4 %	45 000	1	53 700	1
Canada	**100 %**	**11 693**	**100 %**	**2 165 763**	**5**	**10 286 117**	**1**

* 2017 Selon Statistique Canada

Coûts socio-économiques

Les coûts liés aux bris d'infrastructures souterraines au Canada sont estimés à plus de **1 milliard** de dollars par année.

Année après année, les coûts socio-économiques liés au nombre de bris sont considérables. Au Canada, ils sont estimés à plus de 1 milliard de dollars par année.

Cela comprend les coûts directs (par exemple le coût de réparation de l'infrastructure souterraine endommagée) et les coûts indirects (par exemple la perte de productivité attribuable aux interruptions causées par des infrastructures souterraines endommagées), y compris, mais sans s'y limiter :

- Interruption de service
- Déploiement des services d'urgence
- Évacuation
- Perte de produits
- Impacts environnementaux et mesures correctives
- Impacts économiques
- Retards dans le travail
- Coûts administratifs et juridiques

Conclusion

Ce rapport présente les données 2018 énumérées par région et selon les informations entrées dans la base de données ORDI. Il importe d'interpréter les tendances au fil du temps avec prudence ou lorsqu'on les compare entre les régions puisque les données sont fournies sur une base volontaire. Néanmoins, un certain nombre d'observations peuvent être faites afin de mettre sur pieds de futurs programmes de prévention des dommages

La priorité **No 1** est d'augmenter le nombre d'intervenants qui transmettent les données dans ORDI

Un effort ciblé devrait être fait auprès des groupes d'intervenants afin de recueillir et d'entrer les données dans la base de données ORDI. Cela les aiderait à mieux cibler les programmes de formation et de sensibilisation afin de réduire le nombre de bris aux infrastructures souterraines. Ces données nous permettraient de mieux utiliser cette information pour percevoir les tendances et mieux réagir à celles-ci.

La priorité **No 2** est les pratiques d'excavation inadéquates

Les pratiques d'excavation inadéquates demeurent la cause principale de dommages. Les entrepreneurs en excavation ont fait une demande de localisation auprès du centre de notification, mais les infrastructures souterraines ont quand même été endommagées par des pratiques d'excavation imprudentes, telles que :

- L'excavateur n'a pas respecté la zone tampon après avoir vérifié le marquage
- Le marquage était effacé ou non entretenu
- L'excavateur a creusé avant de vérifier le marquage (trou de vérification/puits d'exploration)
- L'excavateur n'a pas protégé/étayé/soutenu les infrastructures souterraines
- La non-utilisation des outils à main lorsque cela est requis

La sensibilisation ciblée et la formation devraient être fournies aux excavateurs afin de réduire les dommages découlant de cette cause principale.

La priorité **No 3** est l'absence d'une demande de localisation à un centre de notification

L'absence d'une demande de localisation demeure un problème majeur année après année même lorsque les provinces ont un centre de notification offrant un service simple, rapide et gratuit à toute personne effectuant une perturbation de sol.

Faites partie de la solution en prévention des dommages en vous inscrivant à ORDI

Le Canadian Common Ground Alliance (CCGA) vous invite à vous inscrire à l'application ORDI de votre province afin de documenter les bris causés aux infrastructures souterraines au Canada. Par le fait même, vous permettrez une analyse plus rigoureuse ainsi que des solutions en matière de sécurité et de prévention qui profiteront à tous les Canadiens.

Alberta :
digsafeab.ca

Provinces de l'Atlantique :
atlanticdigsafe.ca

Colombie-Britannique :
commongroundbc.ca

Manitoba :
manitobacga.com

Ontario :
orcga.com

Québec :
info-ex.com

Saskatchewan :
scga.ca

Profils régionaux

Les tableaux suivants résument les données concernant les bris ainsi que certaines données économiques contextuelles pour chaque région participant au système ORDI au Canada.

Des données chronologiques sont offertes pour les provinces concernées. Pour chaque province/région, un sommaire est également fourni, indiquant s'il existe une mesure législative pour la prévention des dommages et l'obligation de faire une demande de localisation au centre de notification.

Finalement, vous y trouverez les coordonnées du centre de prévention (Common Ground Alliance) ainsi que le centre de notification de chaque province.

British Columbia BCCGA Common Ground Alliance

	2016	2017	2018
PROFIL			
Population	4 757 658	4 817 160	5 016 322
Superficie	922 503	922 503	922 503
Densité de la population	5,2	5,2	5,4
Mises en chantier*	41 843	43 664	40 857
Taux d'emploi dans le secteur de la construction	211 300	228 600	228 600
PIB du secteur de la construction (million de $)	18 142	19 936	21 110
SOMMAIRE			
Demandes de localisation	180 285	190 312	203 758
Notifications	793 254	880 229	821 445
Ratio de demandes de localisation par notifications	1:4,4	1:4,6	1:4,6
Nombre de bris	1 269	1 477	1 414
Bris par jour de travail	5,0	5,8	5,6
Ratio de bris par 1 000 notifications	1,6	1,7	1,7
Ratio de bris par 1 000 demandes de localisation	7,04	7,76	6,9
BRIS PAR TYPE D'EXCAVATION			
Aménagement paysager	112	114	112
Construction	196	190	189
Égouts et aqueduc	332	458	400
Travaux routiers	123	110	131
Services publics	127	148	167
Agriculture	27	30	28
Inconnu/autre	352	427	387
BRIS PAR TYPE D'INFRASTRUCTURE			
Électriques	0	0	0
Infrastructures gazières	1 137	1 325	1 233
Pipelines	45	56	35
Télécommunications	52	70	108
CAUSE PRINCIPALE			
Pratiques d'excavation déficientes	460	516	657
Absence de notifications envoyées au centre de notification	710	845	618
Pratiques de localisation déficitaires	10	13	4
Autres causes principales	17	20	135
Inconnue	72	83	0
Mesure législative concernant la prévention des dommages/les centres de notification			

*Notez bien que ce ne sont pas toutes les mises en chantier qui nécessitent une excavation. En ce qui concerne un projet de condominiums, une excavation sera associée à plusieurs mises en chantier.

BCCGA :
commongroundbc.ca

BC One-Call :
bc1c.ca

Mesure législative partielle :
La Commission sur l'énergie pétrolière et gazière de la Colombie-Britannique et la Régie canadienne de l'énergie, qui sont responsables des pipelines, doivent obligatoirement enregistrer leurs infrastructures auprès du centre de notification de la Colombie-Britannique.

ABCGA
Alberta Common Ground Alliance

	2016	2017	2018
PROFIL			
Population	4 236 376	4 286 134	4 330 206
Superficie	640 330	640 330	640 330
Densité de la population	6,6	6,7	6,8
Mises en chantier	24 533	29 457	26 085
Taux d'emploi dans le secteur de la construction	251 900	241 000	245 400
PIB du secteur de la construction (million de $)	26 366	26 183	27 100
SOMMAIRE			
Demandes de localisation	366 766	378 360	351 934
Notifications	1 615 061	1 649 307	1 477 711
Ratio de demandes de localisation par notifications	1:4,4	1:4,4	1:4,4
Nombre de bris	4 356	2 764	3 194
Bris par jour de travail	17,1	10,9	12,5
Ratio de bris par 1 000 notifications	2,7	1,7	2,2
Ratio de bris par 1 000 demandes de localisation	11,88	7,31	9,1
BRIS PAR TYPE D'EXCAVATION			
Aménagement paysager	399	216	299
Construction	265	255	317
Égouts et aqueduc	672	502	579
Travaux routiers	375	321	426
Services publics	604	486	408
Agriculture	9	7	3
Inconnu/autre	2 032	977	1 162
BRIS PAR TYPE D'INFRASTRUCTURE			
Électriques	207	152	179
Infrastructures gazières	813	714	697
Pipelines	899	15*	381
Télécommunications	1 967	1 502	1 486
CAUSE PRINCIPALE			
Pratiques d'excavation déficientes	577	576	553
Absence de notifications envoyées au centre de notification	395	303	241
Pratiques de localisation déficitaires	682	505	300
Autres causes	137	112	2,100
Inconnue	2 565	1 268	0
Mesure législative concernant la prévention des dommages/les centres de notification			

*Veuillez noter que les dommages d'un important intervenant ne sont pas inclus dans les données 2017 de l'Alberta.

ABCGA :
digsafeab.ca

Alberta One-Call :
albertaonecall.com

Mesure législative partielle :
L'*Alberta Energy Regulator* et la Régie canadienne de l'énergie, qui sont responsables des pipelines, doivent obligatoirement enregistrer leurs infrastructures auprès du centre de notification de l'Alberta.

	2016	2017	2018
PROFIL			
Population	1 148 588	1 163 925	1 165 903
Superficie	588 244	588 244	588 244
Densité de la population	2,0	2,0	2,0
Mises en chantier	4 775	4 904	3 610
Taux d'emploi dans le secteur de la construction	51 300	50 700	49 500
PIB du secteur de la construction (million de $)	4 176	4 043	4 150
SOMMAIRE			
Demandes de localisation	130 622	144 855	148 166
Notifications	385 795	448 874	466 764
Ratio de demandes de localisation par notifications	1:3,0	1:3,1	1:3,1
Nombre de bris	634	483	478
Bris par jour de travail	2,5	1,9	1,9
Ratio de bris par 1 000 notifications	1,6	1,1	1,0
Ratio de bris par 1 000 demandes de localisation	4,85	3,33	3,2
BRIS PAR TYPE D'EXCAVATION			
Aménagement paysager	53	33	46
Construction	79	144	32
Égouts et aqueduc	88	82	79
Travaux routiers	30	35	59
Services publics	85	98	113
Agriculture	26	24	21
Inconnu/autre	273	67	128
BRIS PAR TYPE D'INFRASTRUCTURE			
Électriques	220	1	271
Infrastructures gazières	131	128	4
Pipelines	6	7	3
Télécommunications	277	347	197
CAUSE PRINCIPALE			
Pratiques d'excavation déficientes	253	166	227
Absence de notifications envoyées au centre de notification	170	104	71
Pratiques de localisation déficitaires	168	144	41
Autres causes	30	69	139
Inconnue	13	0	0
Mesure législative concernant la prévention des dommages/les centres de notification			

SCGA :
scga.ca

Sask 1st Call :
sask1stcall.com

Mesure législative partielle :
La Régie canadienne de l'énergie, qui est responsable des pipelines, doit obligatoirement enregistrer ses infrastructures auprès du centre de notification de la Saskatchewan (Sask 1st Call).

	2017	2018
PROFIL		
Population	1 338 109	1 356 836
Superficie	552 371	552 371
Densité de la population	2,4	2,5
Mises en chantier	7 501	7 376
Taux d'emploi dans le secteur de la construction	48 300	47 200
PIB du secteur de la construction (million de $)	4 638	5 000
SOMMAIRE		
Demandes de localisation	61 885	64 090
Notifications	136 024	173 292
Ratio de demandes de localisation par notifications	1:2,2	1:2,2
Nombre de bris*	177	222
Bris par jour de travail	0,7	0,9
Ratio de bris par 1 000 notifications	1,3	1,3
Ratio de bris par 1 000 demandes de localisation	2,86	3,5
BRIS PAR TYPE D'EXCAVATION		
Aménagement paysager	58	31
Construction	10	17
Égouts et aqueduc	41	86
Travaux routiers	16	48
Services publics	28	38
Agriculture	0	0
Inconnu/autre	24	2
BRIS PAR TYPE D'INFRASTRUCTURE		
Électriques	77	135
Infrastructures gazières	100	87
Pipelines	0	0
Télécommunications	0	0
CAUSE PRINCIPALE		
Pratiques d'excavation déficientes	116	147
Absence de notifications envoyées au centre de notification	40	41
Pratiques de localisation déficitaires	14	20
Autres causes	7	14
Inconnue	0	0
Mesure législative concernant la prévention des dommages/les centres de notification		

Manitoba CGA :
manitobacga.com

One-Call :
clickbeforeyoudigmb.com

Mesure législative partielle :
La Régie canadienne de l'énergie, qui est responsable des pipelines, doit enregistrer ses infrastructures auprès du centre de notification ClickBeforeYouDigMB.

	2016	2017	2018
PROFIL			
Population	13 976 320	14 193 384	14 411 424
Superficie	908 699	908 699	908 699
Densité de la population	15,4	15,6	15,9
Mises en chantier	74 952	79 123	78 742
Taux d'emploi dans le secteur de la construction	503 700	512 500	525 100
PIB du secteur de la construction (million de $)	38 002	39 763	41 400
SOMMAIRE			
Demandes de localisation	983 326	1 041 610	1 077 815
Notifications	7 295 368	7 498 270	6 698 205
Ratio de demandes de localisation par notifications	1:7,4	1:7,2	1:6,2
Nombre de bris	4 755	5 184	5 077
Bris par jour de travail	19,1	21,1	20
Ratio de bris par 1 000 notifications	0,7	0,7	0,8
Ratio de bris par 1 000 demandes de localisation	4,9	5,2	4,7
BRIS PAR TYPE D'EXCAVATION			
Aménagement paysager	804	793	818
Construction	654	798	896
Égouts et aqueduc	1 365	1 439	1 267
Travaux routiers	531	640	490
Services publics	856	992	935
Agriculture	3	4	1
Inconnu/autre	644	699	666
BRIS PAR TYPE D'INFRASTRUCTURE			
Électriques	350	343	339
Infrastructures gazières	2 341	2 404	2 374
Pipelines	12	17	17
Télécommunications	2 102	2 546	2 224
CAUSE PRINCIPALE			
Pratiques d'excavation déficientes	1 460	2 498	2 222
Absence de notifications envoyées au centre de notification	1 220	1 225	1 282
Pratiques de localisation déficitaires	228	271	277
Autres causes	723	244	1 296
Inconnue	1 226	1 127	0
Mesure législative concernant la prévention des dommages/les centres de notification			

OntarioCGA :
orcga.com

One-Call :
on1call.com

Législation provinciale :
Tous les pipelines qui sont sous la responsabilité de la Régie canadienne de l'énergie ainsi que toutes les infrastructures souterraines sous les droits de passage public doivent être enregistrés auprès du centre de notification Ontario One Call.

	2016	2017	2018
PROFIL			
Population	8 321 888	8 394 034	8 390 499
Superficie	1 667 712	1 667 712	1 667 712
Densité de la population	6,1	6,2	6,5
Mises en chantier	38 935	46 495	46 874
Taux d'emploi dans le secteur de la construction	236 000	245 800	249 600
PIB du secteur de la construction (million de $)	19 830	20 489	21 090
SOMMAIRE			
Demandes de localisation	231 385	259 670	275 000
Notifications	515 186	569 826	595 000
Ratio de demandes de localisation par notifications	1:2,2	1:2,2	1:2,2
Nombre de bris	1 118	1 232	1 262
Bris par jour de travail	4,4	4,9	5
Ratio de bris par 1 000 notifications	2,2	2,2	2,1
Ratio de bris par 1 000 demandes de localisation	4,83	4,74	4,6
BRIS PAR TYPE D'EXCAVATION			
Aménagement paysager	113	127	115
Construction	131	152	153
Égouts et aqueduc	301	394	446
Travaux routiers	269	289	259
Services publics	76	65	83
Agriculture	4	10	6
Inconnu/autre	224	195	200
BRIS PAR TYPE D'INFRASTRUCTURE			
Électriques	77	74	37
Infrastructures gazières	372	467	451
Pipelines	10	0	0
Télécommunications	557	592	676
CAUSE PRINCIPALE			
Pratiques d'excavation déficientes	450	500	579
Absence de notifications envoyées au centre de notification	245	320	267
Pratiques de localisation déficitaires	64	48	48
Autres causes	41	41	368
Inconnue	318	323	0
Mesure législative concernant la prévention des dommages/les centres de notification			

QCGA et One-Call :
info-ex.com

Législation provinciale :
Les pipelines qui sont sous la responsabilité de la Régie canadienne de l'énergie doivent être enregistrés auprès d'Info-Excavation.

ATLCGA
Atlantic Canada Common Ground Alliance

	2017	2018
PROFIL		
Population	2 394 362	2 416 754
Superficie	500 531	500 531
Densité de la population	4,8	4,8
Mises en chantier	8 619	9 299
Taux d'emploi dans le secteur de la construction	82 400	82 300
PIB du secteur de la construction (million de $)	6 226	6 900
SOMMAIRE		
Demandes de localisation	259 670	275 000
Notifications	569 826	595 000
Ratio de demandes de localisation par notifications	1:2,2	1:2,2
Nombre de bris	1 232	1 262
Bris par jour de travail	4,9	5
Ratio de bris par 1 000 notifications	2,2	2,1
Ratio de bris par 1 000 demandes de localisation	4,74	4,6
BRIS PAR TYPE D'EXCAVATION		
Aménagement paysager	4	4
Construction	7	5
Égouts et aqueduc	13	17
Travaux routiers	18	9
Services publics	8	4
Agriculture	0	0
Inconnu/autre	16	7
BRIS PAR TYPE D'INFRASTRUCTURE		
Électriques	0	0
Infrastructures gazières	14	17
Pipelines	0	0
Télécommunications	52	29
CAUSE PRINCIPALE		
Pratiques d'excavation déficientes	60	13
Absence de notifications envoyées au centre de notification	4	29
Pratiques de localisation déficitaires	0	0
Autres causes	2	4
Inconnue	0	0
Mesure législative concernant la prévention des dommages/les centres de notification		

AltanticCGA :
atlanticdigsafe.ca

One-Call :
info-ex.com

Mesure législative partielle :
Les pipelines, qui sont sous la responsabilité de la Régie canadienne de l'énergie, doivent être enregistrés auprès d'Info-Excavation.

CCGA
Canadian Common Ground Alliance
ABCGA
Alberta Common Ground Alliance
MCGA
Manitoba Common Ground Alliance
British Columbia
BCCGA
Common Ground Alliance
SCGA
Saskatchewan Common Ground Alliance
Ontario Regional
ORCGA
Common Ground Alliance
info excavation
ATLCGA
Atlantic Canada Common Ground Alliance
info@canadiancga.com
CanadianCGA.com
cliquezavantdecreuser.com
digsafecanada.com
facebook.com/CanadianCGA
twitter.com/CanadianCGA
CREUSEZ SANS DANGER